

Chants lors des cultes et célébrations en plein-air

Lausanne, 16.04.2021 - **La situation sanitaire permet des assouplissements : l'Etat informe les Églises de la possibilité de chanter lors de cultes et de la possibilité d'organiser des célébrations en plein-air. Ces deux nouveaux assouplissements se conjuguent à la réintroduction à Pâques de chanteurs professionnels et de chanteuses professionnelles toujours en respect des concepts de protection édictés dans le document « cadre sanitaire des activités » ci-dessous.**

Cependant, la pandémie perdure et son impact reste significatif sur des pans entiers d'activités et sur la population vaudoise. L'Église comprend les inquiétudes et s'associe solidairement auprès des personnes impactées par cette situation pandémique. Il reste primordial de rester ensemble en vigilance.

Nos 3 fondamentaux

- engagement
- solidarité
- entraide

Nos 5 essentiels

- diminution des contacts
- port du masque
- respect des distances
- hygiène des mains
- traçabilité

Permanence et documents à votre service

- le service de permanence répond aux questions formulées par écrit auprès de celluledecrise@eerv.ch et la ligne téléphonique 0213312154 est réservée aux urgences, merci de votre compréhension
- les documents de synthèse utiles à votre activité sont régulièrement mis à jour sur <https://eerv.ch/lutte-contre-coronavirus>

Toutes et tous ensemble, passons cet écueil en maintenant un cap solidaire et gardons l'espérance.

Contactés médias

- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication de l'EERV
079 212 50 04, carole.delamuraz@eerv.ch